



République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

Arrêté portant interdiction de circulation à tout véhicule, aux cyclistes et aux piétons sur la piste « Charles le Téméraire » depuis l'aire de jeux dite « de la Passerelle », rue de l'Église, jusqu'au Kayak-Club.

Le Maire de la Commune de BOUSSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L.2542-3 et L.2542-10 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de police, et les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'agglomération,

Vu le code de la route et notamment l'article L 325-1,

Considérant les prévisions météorologiques annonçant de fortes rafales de vent sur le territoire de la commune,

Considérant le danger immédiat que représentent ces conditions climatiques pour la sécurité des usagers de la piste cyclable, notamment en raison des risques de chutes d'arbres, de branches,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir les accidents et de garantir la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1 : En raison des fortes rafales de vent annoncées, la circulation de tous les usagers (vélos, trottinettes, piétons) est strictement interdite sur la piste cyclable « Charles le Téméraire » à compter du vendredi 23 octobre et jusqu'au dimanche 25 octobre 2026.

Article 2 : Une signalisation réglementaire d'interdiction sera mise en place par les services techniques municipaux aux points d'accès de ladite piste cyclable afin d'informer les usagers.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera affichée sur les lieux concernés et ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Guénange-Metzervisse
- Monsieur le Chef de service de la Police Municipale Intercommunale
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la ville de Bousse

Fait à Bousse le 23 octobre 2026
Le Maire
Pierre KOWALCZYK

